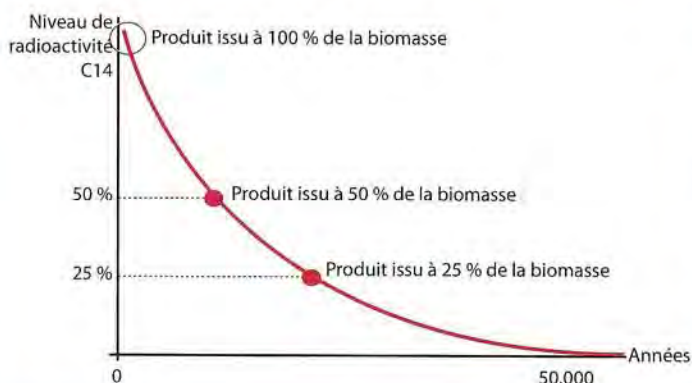


**DES BIOPLASTIQUES PLUS TRANSPARENTS**

La part « renouvelable » d'un plastique peut être maintenant quantifiée très précisément avec la datation au carbone 14. Les États-Unis ont déjà commencé à utiliser cette méthode pour certifier leurs produits. L'Europe leur emboîte le pas.

L'avant-projet de normes Fpr CEN/TC 249 « Plastiques » tente de fournir des éléments de réponse sur un sujet, plutôt complexe, comme celui de la terminologie des bioplastiques. Parmi les différentes questions soulevées, celle de la teneur en matière bio-sourcée, à savoir la part « renouvelable » d'un plastique, revêt une importance particulière. Une grande partie des produits – et d'emballages – fabriqués à partir de bioplastiques sont, en effet, un mélange de plastiques d'origine fossile et non-fossile. Les experts du Comité européen de normalisation (CEN) suggèrent donc qu'un marquage approprié – a fortiori réalisé avec des méthodes normalisées – servirait à mieux informer le consommateur sur la véritable origine de ces produits tout en permettant de prévenir les contaminations entre déchets, lors de la valorisation. Fort bien ! Mais comment faire ? Beta Analytic, une société américaine, propose de quantifier l'origine renouvelable d'un produit avec la datation au carbone 14. Le principe, codifié par la norme américaine ASTM-D6866, consiste à isoler la part fossile de celle qui provient de la biomasse soit, en d'autres termes, de déterminer ce qui est issu du pétrole et ce qui est issu du monde végétal.



Beta Analytic détermine l'origine renouvelable d'un produit en se servant du principe de datation au carbone 14. Les tests sont réalisés en laboratoire avec un accélérateur de particules et la spectrométrie de masse.

Effectué à l'aide d'un accélérateur de particules, le test possède une marge d'erreur de + ou - 3%. Surtout, il est économique et rapide : 485 euros pour des résultats prêts en une semaine. Parmi les premiers à être intéressés, Braskem a décidé de certifier son polyéthylène issu de l'éthanol de canne à sucre avec le test Beta Analytic. Aux États-Unis, le Ministère de l'Agriculture (US Department of Agriculture) a lancé, fin juillet, un programme d'étiquetage basé sur la norme ASTM-D6866. Objectif : promouvoir l'emploi de produits biosourcés. Les industriels concernés peuvent, sur base volontaire, apposer sur l'emballage de leurs produits un visuel indiquant la part de ressources renouvelable qui les compose. En Europe, Vinçotte, l'organisme certificateur à l'origine du logo OK Compost, propose, depuis octobre, de certifier les bioplastiques avec la méthode Beta Analytic. Le belge a choisi une communication basée sur un logo comportant une à quatre étoiles. Le principe est simple: plus il y a d'étoiles plus le taux de carbone organique renouvelable est élevé. Une étoile signifie ainsi entre 20 et 40 % de matériau d'origine renouvelable, deux étoiles entre 40 et 60 %, trois étoiles de 60 à 80 %, quatre étoiles plus de 80 % de matériau d'origine renouvelable.



Le logo BioPreferred certifie, aux Etats-Unis, la part de ressources renouvelables qui compose un produit.



Le logo OK biobased, qui vient d'être lancé par Vinçotte, certifie la part renouvelable d'un bioplastique. Le logo peut contenir de 1 à 4 étoiles, en fonction de la quantité de matière biosourcée.

de la norme EN 13432 – plus précisément un élargissement de son champ d'application – pour bénéficier, eux aussi, de l'appellation emballage compostable et utiliser les logos correspondants. «La non-présence d'une norme peut ralentir le développement commercial d'un produit, c'est un fait indéniable. L'acheteur est toujours conforté par un label», remarque Philippe Michon, qui représente en France la société Symphony Plastics, spécialisé dans les additifs pro-oxydants. Et de préciser : « la norme actuelle a été prévue pour des conditions de compostage industrielles

qui, dans la pratique ne se vérifient jamais, alors que nous, nous représentons une solution pour les plastiques qui échappent au flux des déchets ».

À la requête des fabricants de plastiques oxodégradables, la norme EN 13432 a donc été rediscutée au Comité européen de normalisation (CEN), en juillet dernier, en présence de l'ensemble des parties prenantes. Mais le texte n'a, finalement, pas été amendé.

**Arguments fondés**

« Les fabricants de plastiques oxodégradables n'ont pas apporté d'arguments

fondés prouvant la biodégradabilité totale de leurs produits», explique Christophe Doukhi-de Boissoudy qui représente en France la société Novamont.

« Ces matériaux ne sont pas compostables. Ils est donc logique qu'ils ne rentrent pas dans la norme », note, pour sa part, John Persenda, président de Sphere, à l'origine de Biotec. Qui ajoute : « le principal problème est représenté par la fin de vie. On ne sait pas ce que ces matériaux deviennent. Il n'existe aucune preuve de leur bio-assimilation. Si la norme avait été révisée, ça aurait tué toute la filière ».

**Tiziano Polito**